



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

APPEL DE PROPOSITIONS N° 534

DEVIS Services d'agent(e) canin(e)

Juillet 2025



Table des matières

1.	Généralités.....	3
2.	Prestations attendues.....	3
3.	Exigences du prestataire.....	4
4.	Engagement de la Municipalité.....	5
5.	Mode d'adjudication du contrat.....	5
6.	Signature de la proposition	6
7.	Assurances	6
8.	Dépôt de la proposition	6
9.	Période de validité des propositions.....	7
10.	Renseignements requis – analyse des propositions.....	7
11.	Octroi du contrat.....	7
12.	Durée du contrat.....	7



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

1. Généralités

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sollicite des propositions pour obtenir les services d'un(e) agent(e) canin(e) qui sera chargé de la **capture, du transport et de la prise en charge des chiens errants et/ou dangereux** sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, conformément à la réglementation en vigueur.

Toute demande de renseignements et d'éclaircissement doit être adressée par courriel à Annie Lebel, directrice du Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'adresse : alebel@muniles.ca.

Le mode de sélection sera la meilleure offre qualitative et financière que la Municipalité juge avoir reçue. En conséquence, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des proposant en cas de rejet de toutes les propositions.

Les proposant doivent fournir une prestation conforme aux exigences suivantes et être en mesure de démontrer leur capacité à exécuter ces services de manière professionnelle, efficace et en respectant les normes en vigueur.

2. Prestations attendues

Le prestataire s'engage à :

- a) Recevoir les signalements concernant les chiens errants;
- b) Capturer et garder les chiens errants jusqu'à ce que leurs propriétaires soient retrouvés à l'aide du répertoire de la Municipalité lorsque le chien est enregistré et porte une médaille;
- c) Capturer et transporter les chiens errants abandonnés, dangereux ou ne portant pas de médaille à l'endroit préétabli par la Municipalité, en toute sécurité et conformément à la législation en vigueur;
- d) Tenter de retrouver les propriétaires des chiens errants par différents moyens à sa disposition (réseaux sociaux, téléphone ou autres);
- e) Intervenir rapidement en cas d'urgence, incluant les situations de danger pour les animaux ou pour les citoyens (par exemple, les chiens agressifs ou malades);
- f) Offrir le service tous les jours de la semaine, avec une disponibilité de 9 h à 17 h chaque journée;
- g) Faire appel à un ou une vétérinaire, membre de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ), pour le traitement des chiens capturés et nécessitant des soins particuliers;



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- h) Assurer la diffusion, à la radio locale (CFIM), des avis à la communauté relatifs aux chiens capturés. Ces avis devront être publiés à raison de trois fois par jour durant trois jours consécutifs;
- i) Aviser le Service d'urbanisme de la Municipalité dès qu'un chien errant est amené à la fourrière;
- j) Transmettre à la Municipalité, à la fin de chaque mois, un bilan de récupération d'animal dans un format tel que présenté à l'exemple de Rapport d'activité fourni à cet effet en Annexe 8 de ce document.
- k) Rapporter au Service d'urbanisme la présence de tout chien dangereux ou agressif sur le territoire de la Municipalité;
- l) Fournir au fonctionnaire municipal désigné une déclaration écrite en lien avec les interventions réalisées lorsque celui-ci doit délivrer un constat d'infraction (lorsque nécessaire);
- m) Être disponible, lorsque requis, pour agir comme témoin devant les tribunaux compétents;
- n) Prêter assistance au fonctionnaire municipal désigné dans l'application du règlement provincial lorsque requis.

3. Exigences du prestataire

Le prestataire devra répondre aux critères suivants :

- a) Disposer des compétences et des qualités nécessaires pour assurer une capture sécuritaire et humaine des chiens errants, en respectant les normes en vigueur;
- b) Démontrer une expérience suffisante dans la gestion des animaux, notamment sur le plan de la sécurité, de bien-être animal et de gestion des situations d'urgence;
- c) Mettre à disposition et utiliser des équipements professionnels adaptés à la capture des chiens errants tels que des cages, harnais, laisses, véhicule adapté, etc.;
- d) Obtenir, à ses frais, dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat, les assurances nécessaires à l'exécution de ce type de contrat incluant la prise en charge des éventuels dommages causés lors des interventions de même qu'une assurance responsabilité civile dont le montant de la couverture est fixé à 2 000 000\$, qui devra être maintenue en vigueur durant la durée du contrat.



4. Engagement de la Municipalité

La Municipalité s'engage à :

- a) Fournir au prestataire toute l'information requise à l'exécution du contrat;
- b) Assurer toute la partie facturation, paiement, recouvrement en lien avec la gestion des chiens conformément à la réglementation municipale en vigueur;
- c) Fournir et payer les frais du cellulaire de fonction.

5. Mode d'adjudication du contrat

Le proposant doit remettre avec sa proposition, un document écrit sur lequel il aura développé de façon précise et ordonnée, les éléments pertinents, pour chacun des critères d'évaluation. Seuls les renseignements inclus à la proposition seront considérés.

Ce document doit être daté, signé et présenté dans le même ordre que les critères ci-dessous présentés.

Le contrat sera octroyé selon le mode de la meilleure offre conforme reçue et le ratio financier/qualitatif utilisé sera le suivant : 40% financier et 60% qualitatif.

Les propositions qualitatives seront évaluées par un comité formé de trois (3) membres selon les critères suivants :

- **Délai d'intervention et disponibilité** : Le proposant doit décrire ses modalités quant aux délais d'intervention ainsi que sa disponibilité pour intervenir rapidement en cas d'urgence, incluant les situations de danger pour les animaux ou pour les citoyens (par exemple, les chiens agressifs ou malades. **(20 points)**)
- **Moyens humains et matériel** : Le proposant doit spécifier quels équipements professionnels seront utilisés (ex. : cages, harnais, laisses, véhicule adapté, etc.). Il doit également indiquer quels moyens seront mis en œuvre pour tenter de retrouver les propriétaires des chiens errants (réseaux sociaux, téléphone, etc.) **(20 points)**
- **Expérience et références** : Le proposant doit décrire brièvement ses compétences et ses qualités pour assurer une capture sécuritaire et humaine des chiens errants, en respectant les normes en vigueur. Il doit décrire ses réalisations de façon claire et brève, en ce qui concerne la complexité, l'envergure et la nature comparable aux tâches d'un agent(e) canin(e) ou à toute autre tâche similaire. Il doit également démontrer son expérience dans la gestion des animaux, notamment en termes de sécurité, de bien-être animal et de gestion des situations d'urgence. **(20 points)**

Précision : le proposant qui aura soumis les prix les plus bas se verra attribuer la plus haute note financière, soit 40 points.



6. Signature de la proposition

Si le proposant est une personne physique, il doit signer personnellement sa proposition.

Si le proposant est une personne morale, la proposition doit être signée par une personne dûment autorisée; une résolution du conseil d'administration autorisant le représentant à signer doit accompagner la proposition.

Si le proposant est une société ou un regroupement de personnes, le représentant doit signer la proposition; une résolution ou une procuration déléguant au représentant la signature de la proposition doit accompagner cette dernière à moins que tous les associés ou membres signent la proposition.

7. Assurances

Dans les 30 jours de l'attribution du contrat, l'adjudicataire devra remettre à la Municipalité la preuve qu'il détient une couverture d'assurance.

Ainsi l'adjudicataire devra à ses frais maintenir en vigueur durant toute la durée du contrat une assurance responsabilité civile couvrant les blessures corporelles et les dommages aux biens d'autrui pour une limite inclusive d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$).

De plus, l'adjudicataire devra détenir une assurance prenant en charge d'éventuels dommages causés lors des interventions liées au contrat.

8. Dépôt de la proposition

Les documents constituant la proposition doivent être remplis en français et déposés dans une enveloppe opaque scellée portant la mention « **AP-534 – Service d'un(e) agent(e) canin(e)** » au plus tard le **lundi 25 août 2025 à 11 h (heure de l'Atlantique)**, à l'attention du **Service du greffe**, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

L'enveloppe doit inclure :

- le formulaire de proposition signé;
- le bordereau de prix dûment rempli et signé;
- l'attestation exigée par le règlement sur la gestion contractuelle;
- la déclaration d'intégrité;
- la Charte de la langue française;
- la proposition qualitative;
- la liste des sous-traitants;
- l'autorisation de signer la proposition;



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- la validation de conformité de la CNESST ou absence de lettre de validation de conformité de la CNESST.

Le proposant peut transmettre sa proposition par courriel à l'adresse greffe@muniles.ca. Une seule version de la soumission doit être reçue par la Municipalité. Si le proposant choisit de transmettre sa proposition par courriel, un seul fichier PDF sera accepté, comprenant les documents dans le même ordre qu'ils apparaissent au formulaire de propositions ainsi qu'à ses annexes.

Le proposant n'a droit à aucun dédommagement relativement aux frais encourus pour la préparation de sa proposition.

Un proposant ne peut modifier sa proposition après le délai de clôture.

9. Période de validité des propositions

Toute proposition présentée demeure valide pendant 60 jours à compter du délai de clôture.

10. Renseignements requis – analyse des propositions

Les propositions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure limite, soit à 11 h 05, le lundi 25 août 2025.

À la suite de l'ouverture des propositions, tout proposant peut être requis de transmettre, dans les 48 heures suivant une demande de la Municipalité, toute information ou tout document permettant aux représentants municipaux de poursuivre l'analyse des propositions.

Si le proposant ne se conforme pas à cette demande dans le délai prescrit, sa proposition peut être rejetée.

11. Octroi du contrat

Le contrat sera attribué par voie de résolution du conseil municipal de la Municipalité. Par la suite, le proposant retenu sera avisé dans les meilleurs délais.

12. Durée du contrat

Le contrat sera effectif à compter de sa date de la signature et prendra fin le 30 juin 2026. Le contrat comprend deux options de renouvellement d'une année chacune. La Municipalité se réserve le droit d'exercer l'une ou l'autre des options de renouvellement par avis écrit à l'Adjudicataire dans un délai de 30 jours précédant le terme du contrat.



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

FORMULAIRE DE PROPOSITION

FORMULAIRE DE PROPOSITION se rapportant à l'Appel de Propositions AP-534.

PRÉSENTÉ PAR – Nom complet du PROPOSANT comme indiqué au REQ :

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Site internet : _____ Courriel corporatif : _____

Numéro d'entreprise (NEQ) : _____

TPS/TVH : _____ TVQ : _____

STATUT JURIDIQUE

<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle	<input type="checkbox"/> Personne physique n'exploitant pas une entreprise individuelle	
<input type="checkbox"/> Société en nom collectif	<input type="checkbox"/> Société en commandite	
<input type="checkbox"/> Regroupement de Personnes (seulement si permis par la clause « Regroupement de Personnes » de la Régie de l'Appel d'Offres)		
<input type="checkbox"/> Société par actions	<input type="checkbox"/> Régime fédéral	
	<input type="checkbox"/> Régime provincial	<input type="checkbox"/> Québec
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	
<input type="checkbox"/> Organisme à but non lucratif (OBNL)		
<input type="checkbox"/> Coopérative		

Nom du représentant : _____

Titre : _____ Courriel : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE « PROPOSANT »



ANNEXES AU FORMULAIRE DE PROPOSITION N^o AP-534

- Annexe 1. Bordereau de prix dûment rempli et signé
- Annexe 2. Attestation exigée par le règlement sur la gestion contractuelle
- Annexe 3. Déclaration d'intégrité
- Annexe 4. Charte de la langue française
- Annexe 5. Proposition qualitative
- Annexe 6. Liste des sous-traitants
- Annexe 7. Autorisation de signer la proposition
- Annexe 8. Validation de conformité de la CNESST ou absence de lettre de validation de conformité de la CNESST;



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

ANNEXE 1 **Bordereau de prix**

Titre : Services d'agent(e) canin(e)

Numéro : AP-534

Le bordereau de prix relatif au présent appel de propositions est disponible en format Excel sur le site internet de la Municipalité au <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autres-liens/appels-doffres-contrats-municipaux/> sous l'onglet « invitation à contracter en cours » ou en transmettant une demande par courriel à greffe@muniles.ca.

ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX
AP-534
Services d'agent(e) canin(e) pour la Municipalité des Îles-de-la- Madeleine

Sommaire de votre offre	
Grand Total pour adjudication (incluant TPS et TVQ) :	- \$

Instructions

Ce formulaire contient des formules protégées. Veuillez suivre les instructions ci-dessous :

Étape 1 : Remplir les champs de la colonne **PRIX PAR UNITÉ DE MESURE**;

Étape 2 : Remplir la section **INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE** de cet onglet

Étape 3 : Imprimer une **version PDF signée** de cette Annexe 2 Bordereau de prix et l'insérer à l'endroit prévu à cet effet dans le Formulaire de soumission.

Étape 4 : Joindre également le **fichier Excel** rempli à votre soumission.

Sommaire des prix (peu importe le jour de la semaine, les prix facturés seront les mêmes)				
Description des services à rendre	UNITÉ DE MESURE	UNITÉ	PRIX PAR UNITÉ DE MESURE	PRIX (avant taxes)
Prix par appel répondu	Par appel	1		- \$
Prix par capture	Par capture	1		- \$
Prix par heure de garde (Chien avec médaille)	Par heure	1		- \$
Prix par intervention d'urgence	Par événement	1		- \$
Prix pour transport à la fourrière (Chien sans médaille)	Par évènement	1		- \$
Gestion des avis à la radio locale	Par avis	1		- \$
Préparation d'un rapport mensuel	Par rapport	1		- \$
Tarif horaire (témoin, assistance au fonctionnaire municipal, ...)	Par heure	1		- \$
				TOTAL
Total avant taxes				- \$
TPS			5.000%	- \$
TVQ			9.975%	- \$
Grand Total (reporté au sommaire ci-haut):				- \$

INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE		
Votre n° d'enregistrement TPS		Prendre note: Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de la demande de prix peut entraîner le rejet de la soumission.
Votre n° d'enregistrement TVQ		
Votre n° d'enregistrement N.E.Q.		

Nom de la compagnie:		# Tél. Bureau
Nom du signataire autorisé:		# Tél. Cellulaire
Titre du signataire autorisé:		
Signature du signataire autorisé:		
Courriel:		Date (jj-mm-aaaa)
Adresse, Ville		Code postal

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions reçues, ni à réaliser l'objet de la présente demande de prix, en tout ou en partie, et elle se réserve le droit de faire une nouvelle demande de prix si nécessaire, et ce, sans aucun préjudice, de quelque nature que ce soit et à l'endroit de qui que ce soit.

Le SOUMISSIONNAIRE reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents de l'appel d'offres incluant le règlement de gestion contractuel disponible sur le site internet de la Municipalité à <https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2024/09/Adoption-du-Reglement-2024-18-sur-la-gestion-contractuelle.pdf>

Le SOUMISSIONNAIRE reconnaît que les prix qu'il inscrit incluent toutes les dépenses définies et tout travail requis et/ou faisant l'objet du présent document pour la complète réalisation du mandat.

Les prix inscrits au bordereau de prix demeurent fermes et valides pour la durée du contrat.

Pour fins de calculs dans l'établissement du pointage final « le prix » sera la somme totale, incluant les options et les taxes.

Les quantités indiquées au présent bordereau, s'il y a lieu, sont approximatives, la Municipalité se réserve le droit de les diminuer ou de les augmenter selon ses besoins.

La Municipalité se réserve le droit d'octroyer le contrat en tout ou en partie.



ANNEXE 2

Attestation exigée par le règlement sur la gestion contractuelle

Titre : Services d'agent(e) canin(e)

Numéro : AP-534

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Je, soussigné(e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire _____, déclare qu'au meilleur de ma connaissance :

- a) la présente soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres;
- b) ni moi ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, je déclare que cette communication a fait l'objet d'une inscription au registre des lobbyistes, telle qu'exigée en vertu de la loi le cas échéant;
- c) ni moi ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du Conseil, d'un fonctionnaire ou employé ou de toute autre personne œuvrant pour la Municipalité dans le cadre de la présente demande de soumission.

ET J'AI SIGNÉ :



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

ANNEXE 3 Déclaration d'intégrité

Titre : Services d'agent(e) canin(e)

Numéro : AP-534

Nom du soumissionnaire : _____

Je, soussigné(e), représentant du soumissionnaire, _____,
déclare :

- Détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, (RLRQ, c. C-65-1) et l'avoir jointe à ma soumission.

OU

- Avoir pris connaissance des exigences d'intégrités auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65-1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu.

Signé à _____, ce _____

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire



ANNEXE 4
Charte de la langue française

Titre : Services d'agent(e) canin(e)

Numéro : AP-534

Je, soussigné, représentant du SOUMISSIONNAIRE, déclare que (*cocher une des cases ci-dessous*) :

- (1) le SOUMISSIONNAIRE n'a pas d'établissement au Québec;
- (2) le SOUMISSIONNAIRE a un établissement au Québec et emploie moins de 25 personnes au Québec;
- (3) le SOUMISSIONNAIRE a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois;
- (4) le SOUMISSIONNAIRE a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec, et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que le SOUMISSIONNAIRE respecte et va continuer de respecter les exigences de la section II du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« Francisation des entreprises employant 25 personnes ou plus ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'OQLF. De plus, (*cocher une des 4 cases ci-dessous*) :
 - je déclare que le SOUMISSIONNAIRE détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF et je le joins à la Soumission;
 - je déclare que le SOUMISSIONNAIRE ne détient pas de certificat de francisation et je joins à la Soumission une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF;
 - je déclare que le SOUMISSIONNAIRE ne détient pas de certificat de francisation ou d'attestation d'application d'un programme de francisation et je joins à la Soumission un accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l'« analyse de la situation linguistique »;
 - je déclare que le SOUMISSIONNAIRE ne détient pas de certificat de francisation, d'attestation d'application d'un programme de francisation ou d'accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique et je joins à la Soumission une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF; je déclare également que le SOUMISSIONNAIRE s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11), une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que le SOUMISSIONNAIRE n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si le SOUMISSIONNAIRE a reçu une telle offre, il a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Nom du représentant : _____

Signature : _____

Date : _____



ANNEXE 5
Proposition qualitative

Titre : Services d'agent(e) canin(e)

Numéro : AP-534

Le proposant doit joindre sa proposition qualitative en réponse aux critères spécifiés ci-après, conformément au paragraphe 5 du devis. Un maximum d'une page par critère est requis.

	CRITÈRE	EXPLICATION	POINTS
1	Délai d'intervention et disponibilité	Le proposant doit décrire ses modalités quant aux délais d'intervention ainsi que sa disponibilité pour intervenir rapidement en cas d'urgence, incluant les situations de danger pour les animaux ou pour les citoyens (par exemple, les chiens agressifs ou malades.	20
2	Moyens humains et matériel	Le proposant doit spécifier quels équipements professionnels seront utilisés (ex. : cages, harnais, laisses, véhicule adapté, etc.). Il doit également indiquer quels moyens seront mis en œuvre pour tenter de retrouver les propriétaires des chiens errants (réseaux sociaux, téléphone, etc.).	20
3	Expérience et références	Le proposant doit décrire brièvement ses compétences et ses qualités pour assurer une capture sécuritaire et humaine des chiens errants, en respectant les normes en vigueur. Il doit décrire ses réalisations de façon claire et brève, en ce qui concerne la complexité, l'envergure et la nature comparable aux tâches d'un agent(e) canin(e) ou à toute autre tâche similaire. Il doit également démontrer son expérience dans la gestion des animaux, notamment en termes de sécurité, de bien-être animal et de gestion des situations d'urgence.	20
4	Prix.	Le proposant qui aura soumis les prix les plus bas se verra attribuer la plus haute note financière	40
	TOTAL	1 + 2 + 3 + 4 =	100



ANNEXE 6
Liste des sous-traitants

Titre : Services d'agent(e) canin(e)

Numéro : AP-534

Le proposant qui prévoit confier une partie de l'exécution du contrat à des sous-traitants doit compléter la présente annexe et la joindre à sa proposition.

Les sous-traitants suivants sont proposés dans notre proposition pour le présent appel de propositions :

Nom du sous-traitant	NEQ du sous-traitant	Adresse du sous-traitant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat *

** la colonne « Date du sous-contrat » doit être remplie à la suite de l'adjudication du Contrat seulement.*



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

ANNEXE 7 **Autorisation de signer la proposition**

Titre : Services d'agent(e) canin(e)

Numéro : AP-534

Le proposant doit joindre ce document à sa proposition – voir paragraphe 6 du devis.



ANNEXE 7

Validation de conformité de la CNESST ou absence de lettre de validation de conformité de la CNESST

Le proposant doit joindre ce document à sa proposition ou en l'absence de lettre de validation, il doit compléter le présent document.

Titre : Services d'agent(e) canin(e)

Numéro : AP-534

Nom du proposant : _____

Je, soussigné(e), _____, (prénom et nom du/de la
représentant(e) autorisé(e) du proposant)

_____, (titre du/de la représentant(e)
autorisé(e) du proposant) en tant que représentant(e) dûment autorisé(e) du proposant, en
présentant au DONNEUR D'ORDRE la proposition ci-jointe du proposant à la suite de l'Appel de
propositions indiqué ci-dessus, atteste, au nom du proposant, que les déclarations ci-après sont
complètes et exactes :

1. Le proposant n'emploie aucun travailleur au sens de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, c. A-3.001).
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le proposant à signer cette déclaration et à présenter, en son nom, la proposition.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé et daté la présente attestation, comme suit :

(Signature)

(Prénom et nom complets en lettres
moulées ou dactylographiées)

(Date)



Les Îles-de-la-Madeleine

Municipalité

Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

ANNEXE A

Exemple de Rapport d'activité

